

dans la fosse à purin, qui devient inutile avec cette pratique.

Le fumier de paille, sorti tous les vingt à trente jours, et dont il a été question tout à l'heure, se dispose en tas de quelques pieds de haut ; afin de faciliter sa fermentation, on y mêle volontiers le fumier des chevaux, qui active la fermentation et augmente la qualité. Lorsqu'il doit se passer un temps assez long avant l'application, on interpose des couches de gazons, pour empêcher le fumier de se consumer. Lorsqu'il doit rester très-longtemps, on le tasse aussi fortement que possible et on lui donne une bonne couverture de gazons.

Le fumier de gazons, sorti des étables, est disposé en tas à part. Pour activer sa décomposition, les terrains sablonneux exigeant un fumier gars et consommé, on ne le tasse que légèrement et on l'arrose de temps en temps.

C'est surtout dans les étables de moutons que les gazons produisent les meilleurs résultats. On en fait la litière tous les matins et il ne faut pas de paille. Les cultivateurs les plus avancés transportent leurs fumiers de chevaux et de porcs dans les bergeries et les couvrent chaque fois de gazons. On ne sort jamais ces fumiers que lorsqu'ils sont assez piétinés et complètement pourris, ce qui arrive tous les trois ou quatre mois.

Lorsque la vidange des étables de moutons coïncide avec un moment où le fumier ne trouve pas son application dans les champs, on le dispose en tas en y ajoutant, par couches, le fumier de gazons des étables à vaches. La fermentation qui s'établit dans le tas ainsi disposé achève la décomposition des gazons, et l'ensemble forme un fumier excellent pour les terres sablonneuses, mais qu'il ne faut enterrer que très-superficiellement. Ainsi, lorsque le champ a reçu plusieurs labours et qu'on y a passé le rouleau, on éparpille bien également le fumier, on sème du seigle par-dessus et on enterre le fumier et la semence par un labour de 3 à 4 pouces de profondeur.

Pour la préparation du fumier de gazons non employés comme litière nous ne saurions mieux faire que de rapporter textuellement les paroles de Bœnninghausen dans sa description de l'*Economie rurale* de la Twente. Le *vaalt*, ou dépôt principal de fumier, se place ordinairement devant la porte d'entrée de la ferme, de manière que les hommes et les bêtes soient continuellement obligés d'y passer. Cela entraîne, sans doute, quelques inconvénients, mais cela comporte aussi de grands avantages ; le fumier gagne en qualité, parce qu'il est aussi parfaitement foulé que possible ; le dépôt est près des étables, et il est difficile qu'il se perde rien de ce qui doit revenir au fumier.

Aussitôt après les semailles d'automne, on pose les fondements du *vaalt*. On fait une première couche de toutes les matières qui se décomposent lentement, particulièrement avec les faeces de pommes de terre, qu'on fauche et qu'on rentre avant la récolte. On étend ensuite une couche de fumier frais sortant des étables et on la couvre aussitôt, ou le plus tôt possible, avec une couche de gazons, dans la proportion de six à sept voitures de gazons pour une voiture de fumier. On continue de la même manière pendant tout l'hiver, aussi souvent qu'on a une quantité suffisante de fumier et que les gazons, qui doivent être préparés au moins six mois à l'avance, ne sont pas gelés. Quelquefois aussi on alterne, en remplaçant la couche de gazons par une couche de pelage, prise aux terres arables, mais en ayant soin de ne jamais prendre de sable blanc.

On suspend la préparation, pendant deux mois environ, vers la semence du printemps, afin de réserver le fumier

d'étable nécessaire ; on la reprend aussitôt que possible, et le *vaalt* doit être terminé au plus tard vers le milieu de juin.

Pour la couche supérieure, on prend des gazons de mauvais prés, qu'on place, comme les autres, renversés.

Le *vaalt* est exclusivement réservé aux terres à seigle, et on le laisse, sans y toucher, jusqu'à l'automne, époque à laquelle il est devenu un excellent engrais pour cette culture.

Mais il est de règle, sanctionnée par l'expérience d'un grand nombre d'années, de ne pas enfouir immédiatement le *vaalt* ; on le décharge en petits tas sur les champs, qu'on laisse pendant cinq à six jours avant de les éparpiller, afin de lui faire perdre son acide.

Après le *vaalt*, dit le même observateur, la bergerie est le plus important magasin d'engrais. Ce fumier exerce son action plus forte et plus prompte sur les terres et sur les prés et passe pour le meilleur. Cependant, dans les sols légers, cette action est peu de durée, et, par conséquent, la meilleure partie du fumier de moutons s'y applique aux prairies.

Lorsque le fumier de moutons est destiné aux terres, on fait la litière avec les gazons, à raison d'une charrette par semaine pour dix moutons. Lorsque vers le printemps de la semence, on craint d'être à court de fumier, on se hâte de faire la litière avec des pelées de terre, que huit jours suffisent à convertir en bon fumier, parce que ces pelées se décomposent très-facilement sous les moutons. Lorsqu'il s'agit de fumer les prés en couverture, on fait plus souvent la litière avec du sable, noir ou blanc, qu'avec la litière, parce que le sable fait le même effet et est le plus facile à répandre et à distribuer. On répand le fumier, préparé dans les étables de moutons, pendant la gelée ; on la jette par petits tas à bas des charriots et on l'éparpille au premier dégel.

Les meilleurs effets de cet engrais se remarquent sur les prairies légères, spongieuses et couvertes de mousse, surtout lorsque la litière a été faite avec du sable très-grossier.

Quelque préférables que soient les fumiers de gazons pour les terres sablonneuses, il ne faut cependant pas en faire un usage trop répété, lorsque ces fumiers ne sont pas préparés avec une suffisante quantité de fumier ordinaire, parce que leur application continue peut détériorer les terres pour très-longtemps. Le mieux c'est d'alterner avec le fumier de gazons et le fumier ordinaire, ce qui assure les plus belles récoltes. Aussi n'y a-t-il que de mauvais cultivateurs qui laissent leurs terres les plus rapprochées au régime continu du fumier de gazons. C'est bien assez que de bons cultivateurs soient forcés souvent d'imposer ce régime à leurs terres éloignées.

ENGRAIS ANIMAUX.

Ce n'est pas seulement pendant leur vie que les animaux domestiques peuvent, par les engrais qu'ils nous procurent, concourir à l'entretien et au développement de la fécondité des terres dans nos exploitations rurales ; après leur mort, leurs dépouilles fournissent encore de précieuses ressources aux cultivateurs soigneux et intelligents.

En effet, tous les débris de l'organisation animale, sans exception, constituent des matières éminemment fertilisantes, et dont il est permis de tirer un excellent parti en les soumettant à des traitements convenables.

Que ces débris puissent jouer un rôle important dans les